



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 08/04/2021

LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME MET EN GARDE CONTRE LE RISQUE ÉLEVÉ DE FEUX DE FORÊT

Le sud du département de la Charente-Maritime a été touché par plusieurs feux de forêt le dimanche 4 avril (Montendre) et le jeudi 8 avril (Cercoux), qui ont nécessité le déploiement d'importants moyens de secours, ainsi que l'évacuation de plusieurs habitants à titre préventif.

Face à cette situation, **le préfet a demandé à la Gendarmerie nationale d'intensifier les patrouilles de surveillance afin de repérer et de procéder à l'interpellation de tout individu présentant un comportement suspect.**

Par ailleurs, il en appelle au strict respect des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 08-2942 17 juillet 2008, relatif à la protection des bois et forêts contre l'incendie, **qui interdisent à toutes les personnes autres que les propriétaires, leurs ayants droit ou les exploitants temporaires de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur ou jusqu'à une distance de 200 m des bois, forêts, plantations et reboisements et des landes** soumis aux dispositions de l'article L 322-10 du Code Forestier.

Conseils de comportements :

- n'allumez ni feu ni barbecue aux abords des forêts
- ne fumez pas de cigarette en forêt ni de mégot jeté par la fenêtre d'une voiture
- ne procédez pas à des travaux source d'étincelles les jours de risques d'incendie
- si vous êtes témoin d'un incendie , donnez l'alerte en composant le 18 ou le 112 en localisant le feu avec précision,
- en attendant les secours, confinez-vous dans votre maison, elle est le meilleur abri

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)